

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 13 mai 2004 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Philippe Doussot, Colette Henriet, Alain Roset, Philippe Tisserand.

Absents : Dominique Jacob, Pascale Dard, Daniel Moine.

Procurations : Pascale Dard a donné procuration à Jérôme Gayet, et Daniel Moine a donné procuration à Colette Henriet.

* **Secrétaire de séance** : Jérôme Gayet.

Le Maire propose d'ajouter la présentation du rapport d'eau à l'ordre du jour.

Informations

* **Mariage**

Monique Henriet, fille de Colette et Bruno, se marie le 10 juillet avec Alexandre Jeunot.

* **Employé communal**

Dominique Tisserand, malade, est arrêté. S'il ne peut reprendre le 17 mai, il faudra envisager l'embauche d'un remplaçant, l'herbe ayant décidé de continuer à pousser.

* **Conseil général**

Le nouveau président du Conseil général, Claude Jeannerot, a fixé cinq enjeux majeurs pour l'action du Département :

- privilégier les solidarités,
- contribuer au développement économique et à l'emploi,
- développement territorial équitable et durable,
- promouvoir l'éducation, la culture, le sport et la citoyenneté,
- maîtriser la fiscalité.

* **Invitation de la Mutualité française**

Une conférence débat, "25 propositions pour la Sécu", aura lieu le 25 mai à 16 h au Grand Kurssal.

*** Journée de l'environnement à Chaucenne**

Une vingtaine de personnes au début, puis une trentaine, ont participé à cette manifestation citoyenne. Il y a beaucoup à faire, notamment en bordure de la RD 8. Il conviendrait que la Commune demande au Département d'installer une poubelle sur le parking en face du chemin des Vignes Rochet.

On remarque la présence des enfants et des adultes, et on déplore l'absence des adolescents.

*** Bilan de l'AMAD en 2003**

L'action de l'AMAD a concerné une famille (68 h), 13 personnes âgées (940 h) et deux personnes pour le portage de repas (226 repas livrés). Un document sur l'action de l'AMAD est disponible en mairie.

*** Caractérisation des ordures ménagères**

Plusieurs conseillers Pascale Dard et Philippe Tisserand et Monsieur Jean Marie Tarrapey ont assisté et participé chez Nicollin à une séance de caractérisation des déchets présents dans les poubelles jaunes de Chaucenne.

Sur 143 kg pris au hasard, on relève 33 kg de "papier bouquin 2" (journaux magazines), 52 kg de "gros de magasins" (publicités), 5 kg de PET (bouteilles plastiques), 31 kg d'EMR (carton), 18 kg de refus de tri, dont un gros rôti de porc.

On peut remarquer le poids des pubs (qui les lit ?) et une relativement bonne qualité du tri (12 % de refus).

Rappelons que les plastiques fins (sacs de supermarché, emballages de pub, emballages bulles, etc. ne doivent pas être mis dans la poubelle jaune. Ce qui est contenu dans les sacs de plastique fait l'objet de refus de tri également.

*** Visite réseau Ginko le 14 mai à 8 h 45 aux Trois charmes**

Ginko fait une campagne de promotion avec un ticket gratuit valable pour une journée du 10 au 15 mai 2004. Parallèlement, le CCAS organise une visite découverte du réseau de transports de l'Agglomération à destination de tous les Chaucennois.

*** CCAS - voyage citoyen**

Le voyage citoyen a lieu cette année à Houdemont (54) dans les locaux de l'Est Républicain, afin de mieux comprendre l'élaboration de l'information. Le départ aura lieu le mercredi 16 juin 2004 à 13 h.

*** subventions**

Amélioration de la qualité de l'eau : le solde des subventions a été perçu ; le montant total des subventions s'élève à 15 500 € sur 40 000 € de dépenses.

Demande de subvention Etat pour petit patrimoine (citerne en bordure de la RD 8). La subvention est refusée parce que le coût des travaux n'est pas assez élevé... Il conviendra de présenter à nouveau ce dossier avec un complément.

*** Situation du CHU de Besançon**

Un comité de sauvegarde du CHU de Besançon (président J.P. Vergon) a été créé. Rendez-vous est pris avec le ministre de la santé.

L'hôpital souffre d'un déficit important dû à une sous dotation chronique de 11 % par rapport aux autres établissements analogues. Cette sous dotation est liée à l'absence d'un centre anti-cancéreux indépendant à Besançon, ce qui a pour conséquence de reporter des charges très lourdes en matière d'exams et de soins sur le CHU.

*** Vente de bois**

Le lot de chêne de la parcelle 20 a été vendu le 13 avril pour 6 123 € (estimation 2 600 €). Cela constitue à la fois une bonne surprise pour les finances communales et une confirmation de la qualité de notre forêt.

*** Rapport sur l'eau 2003**

Le rapport sur l'eau 2003 est prêt. Une présentation en est faite au Conseil municipal.

La mauvaise surprise de l'année 2003 est l'augmentation de 80 % de la taxe de lutte contre la pollution, induisant une augmentation du coût de l'eau de 8,55 % entre 2002 et 2003, au lieu des 2 % prévus par le Conseil municipal. Il est à noter que cette taxe n'avait pratiquement pas évolué depuis 1999.

Notre eau reste malgré tout à un coût nettement inférieur à la moyenne du secteur. Le document est consultable en Mairie.

*** Rapport sur les déchets**

Un rapport sur l'élimination des déchets devra être élaboré par la Commune (responsable : Jean-Luc Guillaume).

*** Dossier TGV**

Désignation des membres de la future commission communale d'aménagement foncier, chargée de préconiser les mesures de compensation de l'impact foncier de la LGV.

Composition de cette commission présidée par un magistrat du tribunal d'instances :

- le maire,
- un conseiller désigné par le Conseil municipal,
- trois propriétaires titulaires désignés par le Conseil municipal,
- deux propriétaires suppléants également désignés par le Conseil municipal,
- trois exploitants agricoles avec trois suppléants,
- trois personnes qualifiées en matière de faune et flore, désignées par le préfet sur proposition de la Chambre d'agriculture,
- deux fonctionnaires désignés par le préfet,
- un délégué du directeur des services fiscaux,
- un représentant du président du Conseil général.

Sont déjà désignés par la Chambre d'Agriculture :

- représentants des exploitants agricoles : Bruno Henriet, Thierry Villemain, Antoine Cotin. Suppléants : Patrick Prétet de Pouilley, Claude Minary de Noironte.
- Propriétaires forestiers : Mme Sommermatter d'Emagny, Jean Villemain.
- Personne qualifiée : Jean-Luc Bailly, agriculteur à Champagny.

Enjeu de la commission : sur la commune de Chauenne, 13 à 15 ha de terrain agricole seront supprimés par l'emprise de la LGV et les chemins parallèles. Il s'agit d'en mesurer l'impact et de proposer des solutions.

- profiter de l'opportunité de la vente sur le secteur de 20 ha pouvant permettre, après redistribution, de compenser les hectares prélevés.
- ou s'il n'y a pas vente totale, organisation d'un remembrement du secteur, en excluant le périmètre d'emprise. Cette solution est plus aléatoire. Il manque 13 ha...
- ou faire un aménagement foncier en incluant le périmètre d'emprise, ce qui conduit à un remembrement complet de l'ensemble des propriétaires de la commune, avec prise en charge par RFF des frais liés à cette procédure. Cette solution, certes lourde, permettrait de se poser la question d'une révision complète du territoire communal et d'engager une réflexion sur l'avenir de Chauenne.

Pour les autres propriétaires, il n'y a pas eu de candidature spontanée.

Bernard Vougnon a pris contact, avec une réponse positive, avec Mme Vil, M. Daniel Chervet, Marie Odile Donier. Pour les suppléants, sont envisagés M. Roland Guyerdet et M. Hubert Mérillon, qui n'ont pour l'instant pas pu être joints.

Elections de ces candidats par un vote pour à l'unanimité.

Projet de convention générale avec RFF.

L'association des riverains de l'Ognon a élaboré une convention type sur la base de l'expérience des riverains du TGV sud. Elle propose que la Commune de Chaucenne adhère au collectif d'élus avec le versement d'une cotisation annuelle de 30 €.

L'adhésion est votée à l'unanimité.

*** Dossier déchets ménagers**

L'agglomération se pose actuellement le problème des compétences collecte et traitement des ordures ménagères. En effet, la loi "Chevènement" interdit qu'une commune transfère à la fois sa compétence collecte à un syndicat et sa compétence traitement tri à la communauté d'agglomération. Chaucenne n'a pas ce problème, le transport ne relevant pas d'un syndicat.

La CAGB a engagé une étude juridique et économique pour sortir de la situation actuelle. Un abandon de la compétence traitement n'est pas souhaitable car la loi l'obligerait alors à prendre une autre compétence obligatoire : soit l'eau potable ou l'assainissement, ce qui serait encore plus complexe.

Les syndicats devront donc rendre leur compétence aux communes au plus tard le 31 décembre 2005. Une solution serait que l'agglomération prenne la compétence transport pour l'ensemble, mais Besançon (et Dannemarie-sur-Crête) font leur collecte en régie. Il y a plusieurs autres montages possibles, mais la multiplicité des systèmes (fréquence de ramassage, tarification, etc.) actuelle rend toute unification difficile.

*** Schéma directeur et de zonage d'assainissement de Chaucenne**

Le cahier des charges est prêt

*** Réunion avec Pelousey et Miserey pour personnel et matériel mis en commun**

En pratique, chaque commune apporte lors des chantiers ses moyens propres en personnel et en matériel. Aucune comptabilité n'ayant été tenue personne ne sait exactement où on en est. Il ne semble en tout cas pas que Chaucenne soit redevable aux autres communes. Dorénavant, il est prévu de faire un tableau des heures employés mis à disposition et des heures des matériels utilisés, afin de rechercher un équilibre entre les trois collectivités.

Délibérations

*** Réclamation ordures ménagères**

M. et Mme Jean-Pierre Morel, 3 rue Symphorien Perreux, demandent que leur nombre de parts soit ramenée à 5 au lieu de 6, une de leur fille n'étant pas résidente à Chaucenne. L'erreur ne leur est absolument pas imputable.

Vote pour à l'unanimité.

*** Convention entre la Commune et Bruno Henriet**

Pour indemniser les interventions de l'EARL Henriet, notamment en matière de dépannage assainissement, il est proposé de mettre en place une convention fixant les prix de ces interventions. En cas de travaux non prévus, des nouveaux tarifs seront établis après négociation. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Vote pour à l'unanimité (Colette Henriet ne prenant pas part au vote).